



## Déclaration de l'US CGT DDT 18 au Comité technique de la DDT du Cher du 12 octobre 2021

Monsieur le président,

Le rapport sur la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles expliquait que :

« La décision prise par le gouvernement de regrouper les services chargés des fonctions support des préfetures de département et des directions départementales interministérielles s'inscrit dans une volonté politique de conforter le niveau départemental dans un souci de **proximité**. L'objectif est de permettre aux services départementaux de l'Etat placés sous l'autorité des préfets d'accomplir leurs missions dans **de bonnes conditions** en réalisant concomitamment des gains de productivité sur leurs fonctions support. »

Cependant, après un peu moins de 10 mois de fonctionnement, force est de constater que le résultat n'y est pas et que la situation est inquiétante. Trop nombreux sont les dysfonctionnements administratifs ou comptables, et leurs répercussions ne se sont pas fait attendre. Elles sont d'une part source de souffrance au travail pour les agents transférés dans les SGCD, et d'autre part d'exaspération et de résignation pour les agents de la DDT.

Pour les agents des SGCD, l'absence d'harmonisation des pratiques entre les services et le manque d'anticipation créent naturellement des difficultés dans l'exercice de leurs missions. Par voie de conséquence, cela touche de nombreux agents des DDI en attente de réponses sur les questions RH ou d'action sociale et, plus gravement, de versements de prestations.

Pour les agents des DDI, certains commencent à renoncer à des frais de mission, à des formations, à des demandes d'aides sociales... en songeant au parcours du combattant que va générer de telles démarches et dont l'issue reste de surcroît incertaine.

Aussi, la CGT consciente de la dégradation des conditions de travail des agents des SGCD et l'impact sur leurs collègues des DDI dénonce :

- le manque d'information auprès des agents sur les nouvelles mesures et procédures mises en place par le SGCD (« ticket or not ticket » ?)
- le changement de règles depuis la création du SGCD (remboursement des frais de déplacement)
- le recours au « ticketing » qui déshumanise totalement nos services, ce qui est particulièrement grave en matière RH. De plus, de nombreux agents ont exprimé des craintes quant à la confidentialité de situations délicates et ne souhaitent pas exposer leur situation sur une boîte fonctionnelle accessible à plusieurs utilisateurs.
- l'outil GLPI, initialement présenté comme un simple outil de gestion et de suivi des demandes s'avère être utilisé à des fins de contrôle de productivité,
- l'absence de permanence logistique sur le site qui entraîne des difficultés disproportionnées même pour les tâches les plus simples, (quelles démarches pour demander un changement de néon dans un bureau ou un dépannage du portail à 17h ?)
- la disparition de l'accueil physique sur le site de Lariboisière, remplacé par un simple interphone et le recours systématique aux rendez-vous pour les usagers.

Et tous ces changements pour répondre à un souci de proximité ?

La CGT exige que les pratiques en vigueur à la DDT avant la mise en place du SGCD soient maintenues pour assurer pleinement nos missions de service public auprès des usagers.

Les nouvelles mesures ne doivent en aucun cas faire obstacle aux démarches légitimes des agents.

La CGT ne peut cautionner les répercussions de ce nouveau dispositif qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, de par son mode de fonctionnement, génère du stress, de la souffrance au travail et altère les conditions de travail des agents.

Enfin, la nécessité d'une généralisation des pratiques est certes indispensable, mais, comme s'y était engagée la préfète, Madame FERRIER, cet exercice doit tendre vers les situations les plus favorables. La CGT ne pourra accepter un recul des acquis sociaux !

Pour terminer, nous vous demandons d'annexer cette déclaration au compte-rendu du CT de ce jour.

Merci de votre attention.